



## Encaissement de cheque de caution pour du bruit non constaté

Par **20cent**, le **22/01/2011** à **15:12**

Bonjour,

Mon problème est que le propriétaire d'une location pour une semaine veut encaisser notre cheque de caution pour nuisance sonore alors que l'on nous a demandés de baisser la musique une seul fois et la police n'est pas intervenu personne n'a constaté la nuisance! Le propriétaire en a t'il le droit.

Par **corima**, le **22/01/2011** à **15:27**

Le cheque de caution d'une location saisonniere est pour que le propriétaire puisse se dedommager en cas de deterioration du bien loué et non pour s'octroyer indument une amende, ce qui est totalement interdit

Le propriétaire est en droit d'encaisser le cheque de caution, à lui de vous restituer sa totalite si aucune deterioration n'est à deplorer, mais il n'a aucunement le droit de se payer une amende dessus

Par **Marion2**, le **22/01/2011** à **17:07**

corima a raison.

Envoyez un courrier recommandé AR rapidement à votre ex-bailleur en l'informant que sans remboursement du dépôt de garantie sous 15 jours, vous l'assignerez en justice.

Par **mimi493**, le **22/01/2011** à **23:44**

[citation]corima a raison. [/citation]  
oui mais si elle pouvait arrêter de parler de caution quand il s'agit de dépôt de garantie (grrr) :)

Par **corima**, le **23/01/2011** à **00:35**

[citation]oui mais si elle pouvait arrêter de parler de caution quand il s'agit de dépôt de garantie (grrr) :) [/citation]

Vous êtes gonflée ! Pour une fois et encore parce que j'ai repris le terme employé. Je sais parfaitement ce qu'est le dépôt de garantie et ce qu'est une caution, pfff

Vous avez rien d'autre à faire ce soir, parce que si je décide de vous poursuivre et chercher vos erreurs, on va s'amuser Mimi, mais c'est pas le but du forum

Entre autre, votre gros défaut : poser des questions alors que les réponses sont déjà dans les messages... vous êtes forte là dessus et je ne vous reprend jamais. Question de politesse...

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **01:55**

Ce qu'il y a de bien avec Corima, c'est qu'elle n'a pas encore appris ce qu'est un smileys. Allez encore quelques années, et ça ira

Par **corima**, le **23/01/2011** à **11:37**

Effectivement Mimi, je ne comprends pas les smileys si ce ne sont pas des petits bonhommes jaunes... Sinon, pour les quelques années, on doit être à peu près du même âge, début des années 60...